



## **Accompagnement DUERP – Cadre et fonctionnement**

ELM FORMACTION vous accompagne dans la réalisation de votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) à travers une approche concrète et opérationnelle terrain.

- Notre intervention comprend :

- l'analyse des situations de travail
- l'identification et l'évaluation des risques professionnels,
- la hiérarchisation des risques,
- la proposition d'un plan d'actions adapté à votre activité.

Notre rôle est de vous apporter une méthodologie claire, structurée et directement applicable, afin de construire un DUERP cohérent, utile et exploitable au quotidien.

Conformément aux dispositions du Code du travail, le DUERP relève exclusivement de la responsabilité de l'employeur.

- À ce titre, l'entreprise reste seule responsable de :

- la validation des informations contenues dans le document,
- sa mise à jour régulière,
- sa diffusion et sa mise en œuvre effective.

Il est important de préciser qu'il n'existe aucune validation officielle du DUERP : aucun organisme ne certifie ni n'approuve ce document.



En revanche, celui-ci peut faire l'objet de contrôles par les autorités compétentes telles que :

- Inspection du travail
- CARSAT
- MSA (selon le secteur d'activité)

Ces organismes vérifient notamment l'existence du DUERP, sa mise à jour, sa cohérence avec les situations de travail réelles ainsi que la mise en place effective des actions de prévention.

ELM FORMACTION intervient exclusivement en accompagnement et ne réalise aucun contrôle réglementaire ni validation officielle.